

Un budget déficitaire à Bassins l'un des rares paradis fiscaux

Le Conseil général de Bassins a tenu une séance de trois heures en fin d'année, sous la présidence de Mme Françoise Fallet, reconduite par acclamation dans ses fonctions. Il est ainsi arrivé au terme d'un ordre du jour particulièrement attrayant, encore que relativement peu chargé. Il est vrai que le budget du prochain exercice a exigé passablement de temps.

Le problème était d'autant plus délicat que les dépenses dépassent de 62 500 fr. les recettes. Cette situation, dans l'un des paradis fiscaux de La Côte, ne manque évidemment pas de piquant...

Aux recettes, on note en effet une somme totale de 795 942 fr., contre une autre de 858 526 fr. aux dépenses. Parmi les dernières, on trouve 36 000 fr. pour différentes participations de la commune, 11 850 fr. pour l'administration générale, plus 40 981 fr. à destination des traitements et indemnités, 10 655 fr. au titre des cotisations, subsides et dons, 100 360 fr. pour l'instruction publique — un chiffre qui requiert régulièrement des explications sans en trouver beaucoup — 4800 fr. d'intérêts débiteurs, 20 189 fr. pour les impôts et les assurances et surtout 399 931 fr. au chapitre des forêts, compte tenu

des frais de bûcheronnage, de débardage et de reboisement essentiellement.

En contrepartie, la commune de Bassins, selon le budget de 1978, retirera 623 559 fr. de ses propriétés forestières, soit près des trois quarts de ses recettes ! Le rendement forestier de Bassins peut évidemment être cité en exemple, même s'il ne permet plus de couvrir les dépenses globales du ménage communal. On a porté aussi 27 000 fr. de recettes au chapitre des eaux usées, 20 000 fr. d'abonnements à l'eau et 10 000 fr. de taxes de raccordement. A ces postes s'ajoutent 7450 fr. d'intérêts créanciers, 36 020 fr. pour l'affermage des alpages, 26 170 fr. de loyer prévu sur les bâtiments et 15 000 fr. de revenus fiscaux, en provenance des gains immobiliers en grande majorité. Ce budget fut approuvé à l'unanimité.

Si le Conseil de Bassins a conservé la même présidente, il a changé de secrétaire : M. Philippe Badel, qui n'acceptait pas le renouvellement de son mandat, a été remplacé par M. Eric Nusslé. Quant à M. Jacques Bassin, il a succédé aux fonctions d'huissier à M. John Bory.